

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 24 novembre 2020 - 18H30**

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, THAUVIN Isabelle, FERREIRA Raquel, BERNARDIN Ludovic, JOUBERTON Philippe, BOSQUET Laurence, BUFFARD Frédérique (arrivée à 18h50), BRUNET David, EL MANDILI Amal, ROSSIGNOL Alexis (arrivé à 18h50).

Absents excusés : M. MOREAUX Jacques (procuration à M. ANTUNES), Mme FALKENAU Carole (procuration à Mme MEGE)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Intervention des responsables de la SEMERAP (ne concerne pas l'ordre du jour)
- Délégations données au Maire
- Travaux
- Affaires financières
- Affaires scolaires
- Affaires foncières
- Assainissement
- Associations
- Communauté de communes COM/COM CSM
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Le Maire demande au Conseil municipal de se réunir à huis clos en raison de la crise sanitaire. Le Conseil municipal donne son accord.

Intervention des représentants de la SEMERAP sur la compétence assainissement :

M. Deschamp et Abelard apportent au Conseil municipal des explications sur la fin de la délégation de service public d'assainissement devant intervenir en juillet 2021. Les responsables de la SEMERAP précisent leurs compétences et les moyens mis en œuvre auprès des collectivités. Ils rappellent que la SEMERAP est une Société Publique Locale gérée par des élus. Les tarifs de leurs interventions sont compétitifs et de nombreuses collectivités adhèrent à leur société. Différentes possibilités s'offrent à la commune : nouveau contrat d'affermage, prestations de service ou transfert de compétence au Syndicat de Sioule et Morge. Il est à noter que la Loi Notre prévoit le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes en 2026. Fin de l'intervention de la SEMERAP à 19h40.

Reprise de l'ordre du jour du Conseil municipal

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 27 octobre 2020 :

Aucune observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Décès :

Le Maire rend hommage à M. Etienne Bousset décédé, ancien conseiller municipal de 1983 à 2001, ainsi qu'à deux autres habitants M. Alfredo PIREs et M. Robert CHOMILIER, qui ont participé à la vie communale. Il salue leur mémoire et demande une minute de silence.

## ORDRE DU JOUR :

### DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE :

Le Maire fait état du règlement de factures pour la révision du tractopelle : 494.74 €, Plantes : 388,08 €, Tables + chaises école élémentaire : 6 446.00 €, Bulbes de fleurs: 615.63 €, Réparation machine à peinture : 765.00 €.

### POINT CRISE SANITAIRE :

Région Auvergne Rhône Alpes : Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a assisté à une visioconférence le 09 novembre concernant des propositions du Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'équipements : Remboursement d'un purificateur par école acquis par les communes et fourniture gratuite de masques pour les élèves de l'école élémentaire de 6 à 8 ans. Pour les commerces, un certain nombre de fiches d'aides peuvent intéresser les commerçants locaux (Création de site, avance remboursable, etc.). Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'acquisition des purificateurs et les demandes de remboursement seront adressées à la Région ARA.

### Commune :

Une lettre de soutien à l'attention des commerçants a été rédigée suite à la fermeture de leurs établissements par le gouvernement, en raison de la crise sanitaire. Le Conseil sera vigilant sur les dispositifs de soutien existants en faveur des commerçants en cas de prolongation du confinement.

Aubert et Duval : Economiquement, la situation actuelle aux Aciéries Aubert et Duval liée à la crise sanitaire et la chute des marchés de l'aéronautique, implique la prudence. L'entreprise s'est dotée d'un dispositif APLD Activité Partielle de Longue Durée jusqu'à fin mars 2021 reconductible.

### TRAVAUX :

#### Voirie EHPAD :

Une réunion a eu lieu sur site avec le cabinet Géoval en charge de l'aménagement des espaces extérieurs du futur Ehpap, le rond-point, la nouvelle voie et la contre allée vers l'école maternelle. Un chiffrage estimatif a été proposé par le cabinet :

- Le rond-point : 79 000.00€ HT avec prise en charge à définir par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme de 30% du restant pour la Communauté de Communes CSM et de 70% du restant à charge pour la commune.

La totalité de la voirie nouvelle devant toute la longueur de l'Ehpap sera prise en charge par la Communauté de communes pour un montant de 129 000.00€ HT. La contre allée permettra de faire stationner les véhicules en sécurité pour les élèves de l'école maternelle. Les travaux seront pris en charge par la Commune pour un montant de 71 000.00€ HT.

#### Voirie Communale :

Le cabinet Géoval a été chargé également de la voirie communautaire 2021 car les deux agents techniques de la Communauté de Communes CSM ont été touchés par la Covid-19. Le circuit de voirie a été refait afin de définir les besoins 2021 sur le même principe de la première proposition, Sagnes, Les Bruyères, Farges, etc..

#### Camping :

L'entreprise Sérange doit intervenir au camping semaine 48 afin de réaliser les travaux d'extension de réseau électrique à l'entrée du camping. Pour relier l'entrée du camping au disjoncteur général, une autre tranchée sera faite par les services techniques.

Par la suite et pour finaliser le projet, deux fouilles devront être réalisées par les services techniques pour l'installation de bornes électriques sur le terrain devant les chalets.

Abribus :

Le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la pose de six abris-voyageurs aux arrêts suivants : Les Jarasses (1), Les Jarasses (2), Chemin de Comps, Avenue du Plan d'Eau, Avenue de la Gare et rond-point.

**AFFAIRES FINANCIERES :**

Petites villes de demain :

La Commune en partenariat avec la Communauté de communes CSM a déposé un dossier dans le cadre des « Petites Villes de demain ». Seules deux communes pouvaient candidater à ce projet, Combronde et les Ancizes-Comps. Si la commune est retenue, cela lui permettra de prétendre à des aides potentielles dans le montage des dossiers pour les projets à venir au cours de la mandature.

Contrat de prêt de la Caisse d'Epargne :

Le Maire rappelle que la Commune a contracté des emprunts auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin. Afin de réactualiser le dossier de la commune, l'organisme de prêt sollicite une délibération de compétence. Le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à contracter des emprunts au nom de la commune et signer tout document ou avenant concernant les contrats de prêt de la Commune des Ancizes-Comps.

Convention de fourrière :

Le Maire indique à l'Assemblée que la convention avec l'Association Protectrice des Animaux (A.P.A.) est arrivée à terme le 30 septembre 2020. Cette structure d'accueil permet de recueillir les animaux abandonnés ou perdus (chiens ou chats) dans l'attente de retrouver leur propriétaire. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention avec l'A.P.A, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 selon le tarif en vigueur.

**AFFAIRES SCOLAIRES :**

Effectifs des écoles :

École maternelle :

Classe TPS PS MS 2 TPS, 8 PS, 15 MS = 25 élèves

Classe PS GS 12 PS, 13 GS = 25 élèves

Total école = 50 élèves

En prévision de janvier : 7 entrées en TPS.

École élémentaire :

Classe de CP CM1 15 CP, 6 CM1 = 21 élèves

Classe de CE1 CE2 8 CE1, 14 CE2 = 22 élèves

Classe de CM1 CM2 10 CM1, 15 CM2 = 25 élèves

Total école = 68 élèves

Conseils d'école et CA du collège :

Les conseils d'école et le conseil d'administration du collège se sont déroulés à distance en raison de la crise sanitaire. Les documents ont été envoyés par mail avec possibilité les annoter.

Commandes de tables :

La première commande de 40 tables pour l'école élémentaire a été reçue avant les vacances de Toussaint. L'équipe technique les a installées avec l'aide d'élus.

De nouveaux devis ont été demandés pour la deuxième tranche qui comportera 40 nouvelles tables. Ainsi, toutes les tables de l'école élémentaire seront changées.

Convention de prêt de véhicules Communauté de Communes :

Une convention de prêt de véhicule a été rédigée en octobre dernier afin de définir les modalités du prêt du véhicule de la cantine scolaire pour effectuer du portage à domicile par la Communauté de communes CSM.

Crise sanitaire dans les écoles :

Après une suspicion de Covid 19 dans une des écoles, il s'est avéré qu'aucun élève n'a été impacté. Les écoles restent ouvertes en respectant le protocole sanitaire mis en place lors de la rentrée des vacances de Toussaint.

Agents des écoles :

Rien à signaler pour les agents. Aucun retour négatif n'est pour le moment à déplorer.

Commission de sécurité dans les écoles :

Son passage est prévu le vendredi 11 décembre prochain.

Repas de Noël :

Les modalités de son organisation ne sont pas encore mises en place avec la Communauté de Communes qui en a la compétence.

Remerciements pour les tables et chaises des classes de CM1-CM2 :

Les enseignants et les élèves ont adressé leurs remerciements aux élus pour les nouvelles tables et chaises.

**AFFAIRES FONCIERES :**

DIA : Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les parcelles AN 172 (partie) pour 3 800 €, AT 634-636 avec habitation pour 160 000 € et AZ 186-188 avec habitation pour 33 000 €.

La Poste :

Depuis juin 2015, la Commune a signé une convention avec la Poste afin de garder une ouverture au public assez conséquente. En effet, en 2014 les horaires d'ouverture auraient dû passer de 27 heures à 18 heures pour trois ans, puis de 18 heures à 12 heures de 2017 à 2020. Les conventions sont effectives pour 3 ans. La signature de cette convention mise en place entre les deux parties fin 2014, Poste et Commune a permis de conserver une amplitude d'ouverture au public de 25 heures jusqu'en 2015 puis de 24 heures depuis 2018 et sur une durée de 7 ans. La convention arrivant à son terme, le Conseil municipal devra se prononcer lors d'une prochaine séance sur le passage de la Poste en agence postale communale avec une bonne amplitude horaire ou le maintien de la Poste, avec une ouverture ramenée à 12 heures hebdomadaires.

PLU :

Le Maire rappelle au Conseil municipal la modification simplifiée n° 1 du PLU. L'objectif est de supprimer un emplacement réservé n°3 et d'intégrer les parcelles AV n°140 et 34 actuellement classée en zone Ug, en zone UD. Le dossier a été transmis pour avis aux personnes publiques associées et a fait l'objet d'une mise à disposition du public du 19 octobre 2020 au 17 novembre 2020. Aucune observation n'a été recueillie. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la modification simplifiée du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.

**ASSAINISSEMENT :**

Station d'épuration de Tournobert :

Le début des essais (conditionné par le branchement électrique de la STEP au réseau par ENEDIS et SERANGE) est intervenu le jeudi 12 novembre et se déroule sans problème particulier. Le raccordement à l'arrivée des eaux usées du versant Tournobert est en cours. Point d'avancement des autres travaux à faire lors de la réunion de mardi 24/11 à 14h30, en particulier la problématique concernant le curage de la lagune pour création du bassin d'orage, en présence de M. Gonnelle de la Police de l'eau. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne peut subventionner une partie du montant de 13 830 € nécessaires pour curer la lagune, mais l'épandage des boues étant impossible actuellement du fait de la crise sanitaire, une solution doit être trouvée pour éliminer ces boues (volume estimé de 1500 M3).

Les deux turbines d'aération de la lagune sont en panne, elles devraient être remplacées par la SEMERAP, dans le cadre du contrat d'affermage. Une relance a été effectuée auprès des services concernés.

Un devis a été fait par ENEDIS pour débrancher l'ancienne "cabane" côté Tournobert pour un montant de 271,20 €.

Sur le site du Chauffier la remontée des boues liquides vers la lagune de Tournobert est opérationnelle ; un branchement électrique provisoire a été réalisé en attente du déplacement du disjoncteur placé dans l'ancienne station. Un devis a été fait par ENEDIS après passage le 4 novembre pour mise en place d'un disjoncteur différentiel de 500 mA pour un montant de 676,80 €.

#### Tranche conditionnelle 4 pour 2020/2021 :

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne ne subventionne pas les travaux dits ponctuels pour les communes qui ne sont pas classées ZRR (Zone de Revitalisation Rurale), donc seules les parties concernant Les Combes (76 000 €) et Le Boucheix (13 000 €) restent subventionnables à 30 %. Une demande de subvention a également été adressée au Conseil Départemental.

Pour envisager d'autres travaux en 2021 (et en particulier la remontée de la station du camping de Comps vers la STEP de Tournobert, une actualisation partielle de l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement de 2014 doit être réalisée : le cabinet C2EA a fait une proposition à 20 200 € HT, avec un délai de réalisation de 6 mois, mais l'Agence de l'Eau Loire Bretagne demande une étude complète sur toute la commune : coût estimé entre 30 000€ HT et 40 000 € HT, pouvant être subventionné par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil départemental.

Les travaux possibles à l'automne 2021 pourraient donc être la remontée de la station du camping (78 000 €) et La Brousse (11 000 €). Le changement prévu des 66 regards pour 172 000 €, plus les 20 regards de l'Avenue de la Gare seront donc reportés.

#### Surtaxe assainissement pour 2021 :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'ils doivent fixer pour 2021 le montant de la surtaxe d'assainissement revenant à la Commune. En 2020, la redevance d'assainissement se décomposait comme suit : part revenant à la Commune : 1.00 € hors T.V.A. par m<sup>3</sup>. Il propose de maintenir à 1.00 € hors TVA par m<sup>3</sup> la surtaxe d'assainissement à facturer en 2021. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

#### Travaux assainissement de la Station d'Épuration de Tournobert : Acte de sous-traitance :

Dans le cadre des travaux de mise aux normes de la Station d'Épuration de Tournobert, il est nécessaire pour le cabinet BP2E de sous-traiter à l'entreprise OASURE des prestations de fourniture et plantation de roseaux pour un montant de 5 250 € HT. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

#### ASSOCIATIONS :

##### Foyer Rural :

Lors de l'élaboration du budget 2020, il avait été décidé de réduire de 5% les subventions des associations sauf celles concernant les jeunes. Le Maire propose d'appliquer cette mesure pour la subvention de fonctionnement du Foyer Rural : 1 425.00€ au lieu de 1 500.00€. Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

##### Comité des Fêtes de Comps :

Une subvention a été versée au Comité des Fêtes pour le trail de Comps lors de la réunion du conseil de septembre. Or, le trail a été annulé suite au nouveau confinement. Le Comité a sollicité le maintien de cette subvention suite aux investissements faits pour la course.

Le Conseil municipal donne son accord.

##### Comité des Fêtes des Ancizes :

L'assemblée générale du Comité des Fêtes des Ancizes a eu lieu dernièrement.

La Conseillère déléguée en charge des associations était présente. Il est ressorti un manque actuel de bénévoles ainsi que de responsables pour reprendre le fonctionnement de cette association. De ce fait, elle restera en pause en attendant la venue de nouveaux bénévoles.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CSM :**

**Banque alimentaire :**

Les 27, 28 et 29 novembre aura lieu la collecte nationale de la banque alimentaire. La Communauté de Communes CSM a mis en place la banque alimentaire sur le territoire communautaire. La collecte de l'an passé avait permis de récolter deux tonnes de produits ce qui avait permis de subvenir aux besoins des personnes fragiles sur place. L'Adjointe en charge des affaires sociales a organisé la collecte pour notre secteur sur le parking du supermarché Netto. Plusieurs élus participent à ces journées. Le Maire souhaite remercier les élus et les membres du CCAS pour leur participation active à la récupération de denrées alimentaires données par les habitants de la Commune.

**Transfert de la compétence PLUi à l'EPCI :**

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est un document d'urbanisme à l'échelle de la communauté de communes. Dans ce cas, il se substitue aux documents d'urbanisme communaux (plan local d'urbanisme, carte communale). La loi ALUR de 2014 avait prévu un transfert de plein droit de la compétence en matière de « plan local d'urbanisme » aux intercommunalités lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires (II de l'article 136). Ainsi, la Communauté de communes qui n'a pas pris la compétence en matière de « PLU, ou documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales », deviendrait compétente de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1er janvier 2021. Mais la loi organise à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les communes membres : si, dans les trois mois précédant le 1er janvier 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu. Les délibérations qui pourront être prises en compte seront donc celles qui seront rendues exécutoires entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020. A noter toutefois que la communauté peut choisir de prendre la compétence PLU en cours de mandat, avec l'accord de ses communes membres suivant le principe de majorité qualifiée. Un débat a eu lieu en conférence des maires. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de de communes Combrailles Sioule et Morge.

**Panneaux photovoltaïques :**

Le Maire rappelle la délibération du 29 septembre 2020 approuvant l'adhésion de la Commune au groupement constitué par Combrailles Sioule et Morge pour l'implantation de centrales photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics. Le Conseil municipal avait porté son choix sur le garage des services techniques pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Un second bâtiment peut être équipé, sachant que l'acquisition des panneaux photovoltaïques peut se faire plus tard. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'équiper deux bâtiments communaux : le garage des services techniques en 2021 et l'école élémentaire en 2023 avec :

- 14 voix pour : MM. Manuby, Mège, Courtadon, Masson, Lamyrand, Garrachon, Meunier, Bernardin, Bosquet, Moreaux (procuration), Falkenau (procuration), Brunet, EL Mandili, Rossignol,
- 2 abstentions : MM. Jouberton, Thauvin,
- 3 contre : MM. Antunes, Ferreira, Buffard.

**Approbation de l'acte constitutif et adhésion au groupement de commandes Solaire Dôme :**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 01 de la présente délibération, pour l'implantation d'une/de centrale(s) photovoltaïque(s) d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public et au sein duquel Combrailles Sioule et Morge exercera le rôle de coordonnateur. Il approuve l'adhésion de la Commune des Ancizes-Comps au dit groupement de commandes pour l'ensemble des bâtiments publics identifiés et dont la liste figure en Annexe 02 de la présente délibération.

**Fonds de concours pour le programme voirie et aménagement de bourg 2020 :**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le versement d'un fonds de concours au profit de l'EPCI d'un montant de 39 400 €.

QUESTIONS DIVERSES :

Election des délégués au SMADC et à l'OTC :

Accord à l'unanimité pour changement du délégué suppléant au SMADC à savoir Mme Annie Garrachon et qui sera déléguée à l'Office du Tourisme des Combrailles.

Situation Diétal :

L'entreprise va être placée en liquidation judiciaire. Une SCOP est en cours de création par les employés. Une rencontre a eu lieu avec les élus.

La Communauté de Communes CSM a décidé de soutenir l'entreprise Diétal par une commande potentielle de luminaires pour les établissements communautaires.

La Commune souhaite également participer par une éventuelle commande pour la salle du stade. Une fondation « Les Amis de Diétal » a été créée en soutien au personnel.

SIRB :

La situation semble préoccupante. L'endettement paraît conséquent et le manque de trésorerie pour le fonctionnement du SIRB également. Une réunion a eu lieu dernièrement auprès de la Communauté de Communes CSM. De même, le SIRB semble vouloir déménager ses bureaux situés à l'office pour s'installer à la maison des pêcheurs. A ce jour, le Maire n'a reçu aucune demande.

SICTOM Pongibaud/Pontaumur :

Les fichiers de redevance d'enlèvement des ordures ménagères reçus du SICTOM seront mis à jour, pour un retour au SICTOM le 13 décembre.

Travaux à prévoir au Camping :

Un rendez-vous a été demandé au gestionnaire M. Jean-Louis Batteux par la Conseillère déléguée Mme Annie Garrachon afin d'envisager les travaux revenant au gestionnaire.

CHIMIREC :

Le Préfet a validé l'installation et la construction de l'entreprise Chimirec sur la zone de Queuille.

Motion pour la gestion de l'eau lancée par la Région :

Elle sera discutée à la prochaine réunion après avoir pris d'autres renseignements.

PPI barrage et PCS de la commune :

Une mise à jour doit être faite des documents du PPI (Plan Particulier d'Intervention) pour le barrage des Fades et du PCS (Plan Communal de Secours) de la Commune.

Achat de groupes électrogène et portevoix : Acquisition à prévoir.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.